



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté**

Séance du lundi 15 novembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3,
7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 10.1

Les rapports 3.1 et 3.5 ont été reportés

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERO (jusqu'au rapport 1.1.2) Avenne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN (jusqu'au rapport 3.4), Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 7.8), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzai MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 7.8), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.2) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (représentée par Joël BEAUJARDIN) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 1.1.1), Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (représenté par S. ZECCHINI jusqu'au 0.1 et présent à partir du rapport 1.1.1) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thisé : Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Etaient absents : Amagney : Thomas JAVAUX Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Béatrice RONZI, Joëlle SCHIRRER Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Gennes : Jean SIMONDON Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Morre : Gérard VALLET Noironne : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Thisé : Bernard MOYSE Torpes : Bernard LAURENT Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : N. BODIN (à partir du rapport 3.6), P. BONNET, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.M. GIRERD, N. GUILLEMET, V. HINCELIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER, C. TISSIER (jusqu'au rapport 0.1), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.3), D. GALLET, G. VALLET, G. ARDIET, P. BELUCHE, C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, B. MOYSE,

Mandataires : J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 3.6), E. PEQUIGNOT, C. DEVESA (jusqu'au rapport 0.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, M. LOYAT, L. HAKKAR, J. ROSSELOT, E. ALAUZET, F. PRESSE, S. WANLIN, E. SASSARD, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), P. GUILLAUME, J.M. CAYUELA, M.N. LATHUILLIERE, B. BOURDAIS, C. OYTANA, S. ZECCHINI, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2010/001214

Rapport n°1.1.1 - Analyses budgétaires - Rétrospective et prospective du Grand Besançon

Analyses budgétaires - Rétrospective et prospective du Grand Besançon

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

**Diaporama présenté par
M. Yvan PELLE,
Directeur Recherche et Développement au sein de l'équipe de
Ressources Consultants Finances (RCF)**

La présentation de M. Yvan Pellé, Directeur d'études au sein du cabinet Ressources Consultants Finances (RCF), a pour objet la situation financière rétrospective et prospective du Grand Besançon, et notamment l'impact des récentes décisions prise en matière de politique d'abattements de taxe d'habitation et de base minimum pour la cotisation foncière des entreprises. La réflexion peut ainsi se poursuivre dans la perspective des orientations budgétaires 2011.

La situation rétrospective est caractérisée par un bon niveau de sécurité financière dans la durée. Les soldes d'épargne se situent à des niveaux satisfaisants (épargne nette de 16,2 M€ au compte administratif 2009). Le risque d'effet de ciseaux identifié en 2008 (dépenses de fonctionnement augmentant plus vite que les recettes) est interrompu en 2009 grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement et à une croissance des ressources fiscales. La capacité de désendettement de 2,8 années est normalement basse puisque le Grand Besançon est en phase d'endettement.

La situation prospective est bonne avec une capacité de désendettement maîtrisée dans le temps (11,6 années en 2014 au point culminant et 8,2 années en 2018) et un niveau d'épargne préservé (10,3 M€ en 2014 et 13,3 M€ en 2018). Cela, grâce à un cadrage budgétaire très strict en investissement et en fonctionnement dont les principales lignes directrices sont décrites ci-dessous.

I. Maîtrise du fonctionnement

L'augmentation des charges de personnel doit être contenue à 3 % d'une année sur l'autre. En revanche, les charges courantes hors personnel sont stabilisées (pas d'augmentation par rapport à N-1). Un pacte de soutenabilité encadre le montant des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. Pour le budget Transports hors TCSP, la subvention cible s'établit à 10 M€ en 2014. Quant au budget CRR, l'objectif est de maintenir la prospective de 2010 (identique à 2009).

II. Ambitions en investissement

Les programmes d'investissement sont limités aux choix définis dans le PPIF. Le respect du cadrage en investissement pourra donner lieu, dès 2010, à des priorisations de projets. S'agissant du TCSP, le montant global du projet de Tramway a été arrêté à 228 M€ (tolérance de 5 %). Celui-ci bénéficiera d'une autonomie financière totale. Aucune subvention d'équilibre ne lui sera versée par le budget principal.

Dans un contexte de très grande incertitude, pour conserver ce haut niveau de sécurité financière, le Grand Besançon doit demeurer très vigilant doit réfléchir à toutes les dispositions qu'il pourra être nécessaire de prendre.

A la suite du rapport Carrez, le Gouvernement a présenté une actualisation en euros courants des dotations (c'est-à-dire un gel), ce qui devrait se traduire par une diminution en valeur absolue pour le Grand Besançon et pour la plupart des collectivités. Ce manque à gagner est estimé par Ressources Consultants Finances entre - 2,3 M€ et - 2,6 M€ par an en moyenne entre 2011 et 2018.

Reste à savoir quelles autres mesures seront proposées dans le projet de Loi de finances 2011, dans un contexte d'importants déficits publics et alors même qu'une agence de notation a émis l'hypothèse d'une dégradation de la note de la France. Cela devrait conduire le gouvernement à renforcer les mesures destinées à limiter les déficits publics.

De plus, suite à la Loi de finances 2010 et à la suppression de la taxe professionnelle, plusieurs questions demeurent quant à l'évolution de nos recettes, et ce, au-delà de la neutralisation des ressources :

- le niveau et l'éventuelle indexation du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR),
- l'incertitude quant au devenir du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), soit 2 M€ de recettes par an pour le Grand Besançon,
- l'évolution de la compensation de la part recettes de l'ex TP, soit 1,8 M€ de recettes par an pour le Grand Besançon.

Autant de facteurs contribuant à créer un contexte extrêmement difficile, qui nous conduisent nécessairement à réfléchir à toutes les dispositions pouvant être prises.

Le Conseil de Communauté a débattu de ces éléments.

Pour extrait conforme,

Le Président

PREFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PREFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 19 NOV 2010